

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE

### PART I

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE, Part I  
Code ISIN : FR0013398658

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com) - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

**Durée** : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs** : L'objectif de gestion du FCP est double :

(i) chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au marché des émissions Investment Grade libellées en euro du secteur financier, de maturités inférieures à 5 ans et de capitalisation supérieure à 250 millions d'euro ; et

(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence composite suivant : 60% ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index (EBOV Index) - 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index (HEB0 Index), est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices ICE BofA Global Financial Index (GOBF Index) et ICE BofA Euro Financial High Yield Index (HEB0 Index), qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplcation (comme expliqué ci-avant). Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes :

1. Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).

L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'analyse, en conformité avec le label ISR, la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »). Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 - la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Sélection des titres.

L'analyse financière effectuée dans le cadre de la sélection des titres cherche à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée selon l'analyse de LBP AM :

- potentiel de performance de l'émetteur ;
- gestion active de l'exposition au risque émetteur via recours aux dérivés de crédit ;
- choix du rang de subordination et de la structure des obligations en fonction de l'analyse de chaque émetteur ; allant jusqu'à des dettes contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 30% de l'actif net ;
- choix des maturités des titres obligataires ;
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille dans une fourchette de -1 à 10 en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt ;
- diversification dans une limite de 10% maximum de l'actif net sur des titres de créance libellés en devises hors OCDE ;
- matérialité des enjeux extra-financiers mis en évidence à l'aide d'une grille d'analyse propriétaire selon les 4 piliers décrits plus haut.

Le FCP est exposé au minimum à 50% et au maximum à 110% de son actif net à des titres de créances émis par des émetteurs du secteur financier appartenant à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi jusqu'à 30% de son actif net en dettes d'Etats de la zone OCDE. Le FCP peut investir jusqu'à 50% de l'actif net en titres non notés.

Les titres majoritairement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade", dans la limite de 50% de l'actif net. Le FCP peut investir dans des obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net et peut de surcroît investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite additionnelle de 30% de l'actif net. En toutes hypothèses, les titres doivent être libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, étant précisé que les titres libellés dans une devise autre que l'euro ne peuvent représenter plus de 50% de l'actif net. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, notées « Investment Grade » ou « High Yield », et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière). Le FCP peut détenir des OPC dans la limite de 10% de l'actif net. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre de positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, inflation, actions et change. Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 400% de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 150% maximum.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

#### Investisseurs de détail visés :

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com), et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

#### Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Minimum</b>	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
<b>Tensions</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 173 €	9 158 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-8,27%	-2,89%
<b>Défavorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 173 €	9 309 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-8,27%	-2,36%
<b>Intermédiaire</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 120 €	10 428 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	1,20%	1,41%
<b>Favorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 631 €	10 571 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	6,31%	1,87%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 27/08/2021 et 28/04/2023 pour le scénario défavorable
- 28/02/2015 et 28/02/2018 pour le scénario intermédiaire
- 28/08/2013 et 26/08/2016 pour le scénario favorable.

### QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Coûts totaux (en €)</b>	101 €	320 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,01%	1,03% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 1,4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	40 €
Coûts de transaction	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	58 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 20% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	1 €

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 2 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013398658>.